

## **NON au passage en force du Center-Parc au Roybon autorisé par les pouvoirs publics !**

Le Geai du Rousset est solidaire de la manifestation qui a rassemblé plus de 200 personnes à Roybon, en Isère, le lundi 20 octobre. Nous partageons l'indignation, en tant que citoyennes et citoyens, quant au non respect **des avis conformément à la loi sur l'eau** de la part du préfet de l'Isère.

Effectivement, l'avis négatif rendu par la commission d'enquête Loi sur l'eau en juillet dernier soulignant l'absence de respect des considérations environnementales ne l'a pas empêché le 3 octobre de signer un arrêté préfectoral autorisant l'implantation d'un center-parc sur la commune du Roybon.

Les autorisations de défrichement accordées par arrêté préfectoral, et la vente du bois des Avenière confirmée par le Maire dans la foulée, témoigne de la volonté d'accélérer la procédure d'implantation face au risque d'échec du projet, situé sur une zone humide.

**Cette attitude est inacceptable dans une république démocratique et participe au sentiment de défiance des citoyens envers les institutions.**

Le GEAI DU ROUSSET appelle d'ores et déjà les autorités publiques de Saône-et-Loire à agir en acteurs responsables de la République en se conformant aux lois qu'ils sont censés faire appliquer, et aux élus locaux d'être exemplaires en la matière par respect des citoyens qui les mandatent pour les représenter.

Le collectif GEAI du ROUSSET.